

comme le Canada. Notre préoccupation la plus urgente est de faire appliquer, le plus vite possible, les recommandations du présent rapport, chose qui ne va pas de soi. On doit mettre sur pied, au niveau fédéral, provincial et municipal, les organismes qui vont assurer la direction nécessaire et une collaboration empressée entre tous les paliers.

(2) *La mesure dans laquelle les programmes et les services pour les gens âgés jaillissent de toutes parts sans bénéficier d'un plan d'ensemble.*

Un bon nombre de témoins ont signalé les problèmes qui découlent d'une telle situation. Trop souvent, le résultat de ces efforts bien intentionnés amène une mauvaise canalisation de cette énergie et une prolifération de projets spéciaux sans presque tenir compte des priorités et des normes ou d'un emploi avisé de ressources limitées. C'est là envisager les choses du point de vue des intérêts de clocher. Mais on trouve également au niveau fédéral ou provincial une bigarrure de ces programmes isolés, chacun répondant à un besoin particulier, sans tenir compte d'un plan d'ensemble.

(3) *Enfin, le Comité est frappé par le nombre des difficultés que rencontre l'organisation des programmes relatifs aux gens âgés.*

Citons un exemple. Dans le domaine décisif de la sécurité économique, on a à peine examiné ce problème, ni surtout trouvé des solutions acceptables. Une foule de questions se posent également quant aux services collectifs. Doit-on continuer à suivre la tradition qui est de penser les programmes selon les catégories: les gens âgés, les invalides, les délinquants, etc.? C'est là une façon d'aborder le problème que le Régime canadien d'assistance publique a abandonné. Ou faut-il chercher à obtenir des résultats d'une autre façon, comme, par exemple, établir des centres à services multiples, selon le type du régime scolaire? Il semble bien qu'on arriverait ainsi à un système ordonné et efficace, permettant de répondre aux besoins initiaux de tous les âges, grâce à des services spécialisés, si cela est nécessaire.

Quel que soit le régime choisi, une autre série de questions s'élève sur le rôle des gouvernements et des organismes bénévoles. Il faut des critères qui permettent de déterminer la nature d'un service de cette sorte ou de décider s'il est arrivé au point où on devrait le considérer comme un service public. Il va de soi que de tels critères comporteraient, non seulement un transfert de services, mais également diverses modalités de rapports entre l'entreprise publique et l'entreprise privée.

Ce ne sont là que des exemples des problèmes qui intéressent les gens âgés et la population dans son ensemble et qui servent de base à l'élaboration d'un programme social. A nos yeux, l'examen continu et sérieux que requièrent ces problèmes est une raison supplémentaire, si ce n'est la principale, de viser à une organisation et à des structures de coordination supérieures à tout ce qu'on rencontre actuellement au Canada.

Conclusions tirées des mémoires

Du fait que notre enquête est d'envergure nationale, il n'est peut-être que naturel que la plupart des recommandations reçues au Comité sénatorial touchent à ce qui devrait être fait à l'échelon fédéral. Une des rares suggestions relatives aux